

MOTION VISANT A DECRETER L'URGENCE ECONOMIQUE, SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE EN REGION BRUXELLOISE

Déposée par les groupes Liste du Bourgmestre, MR, Défi et Cdh

LE CONSEIL,

Vu l'état d'urgence sanitaire décrété par l'État fédéral associé aux Régions et aux Communautés pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 (par arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise coronavirus COVID-19) ;

Vu notamment les arrêtés ministériels des 13 mars 2020, 23 mars 2020 et 3 avril 2020 portant des mesures d'urgences pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;

Considérant que les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population sont de nature à ralentir toute forme d'activité économique, sociale, culturelle, sportive ou éducative sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant spécifiquement les mesures exceptionnelles imposant la fermeture totale ou partielle des établissements et par conséquent la cessation totale de certaines activités économiques, sociales, culturelles, sportives ou éducatives;

Considérant qu'il y a lieu de saluer et de remercier l'ensemble des travailleurs qui au quotidien assurent notre protection, nos soins de santé, notre sécurité, nos services publics, notre mobilité, la propreté et l'entretien de notre cadre de vie ;

Considérant qu'il y a lieu d'être solidaire avec l'ensemble des travailleurs qui sont en chômage temporaire et d'être reconnaissant à l'égard de celles et ceux qui poursuivent leur activité ;

Considérant que durant cette période de large inactivité contrainte et forcée, les acteurs de ces activités économiques, sociales, culturelles, sportives ou éducatives sont impactés financièrement, en raison notamment des charges fixes et de l'absence de rentrée de liquidités ;

Considérant que dans de nombreux secteurs d'activités, il a été recouru au chômage temporaire ;

Considérant que, sur le plan économique, des effets systémiques liés à l'interdépendance des acteurs économiques sont de nature à amplifier les difficultés ;

Considérant que cet effet de réaction en chaîne risque de donner lieu à des problèmes de solvabilité généralisés conduisant à un risque de récession et d'augmentation structurelle du chômage, une forte contraction de la demande, l'augmentation du nombre de faillite d'entreprises, à la récession si pas à la dépression et, *in fine*, à une hausse durable du chômage

Considérant que cette situation peut engendrer d'importants dommages sociaux ;

Considérant que le Bureau du Plan estime que la dégradation continue du capital environnemental menace la soutenabilité du bien-être ;

Considérant que le secteur de l'HORECA, le secteur des arts, des spectacles et des services de récréation ainsi que le commerce subissent un impact plus important ;

Considérant que la crise du coronavirus met le focus sur les limites de la globalisation pour répondre à nos besoins essentiels et que cette pandémie en accélère la réflexion sur ce modèle ;

Considérant que la relance de l'économie doit favoriser les produits et les pratiques de consommations les moins impactantes pour l'environnement ;

Considérant plus largement qu'un autre modèle de développement humain doit émerger ;

Considérant que la crise du COVID19 rappelle l'importance d'une politique de sauvegarde de l'environnement plus active, passant par une transition énergétique plus dynamique ;

Considérant que les rapports Nord-Sud doivent évoluer à l'échelle planétaire pour renforcer le progrès partagé, le commerce équitable et le respect des environnements locaux ;

Considérant la nécessaire solidarité qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour faire face à ces situations de crise ;

Considèrent que cette crise révèle l'importance de la santé publique et de la sécurité sociale ;

Considèrent qu'il est nécessaire d'en assurer un financement structurel et suffisant parce que le droit à la santé est un droit fondamental qui doit être garanti à chacune et chacun ;

Considérant que cette solidarité et cette réorientation de l'économie doit se manifester et être mise en œuvre à tous les niveaux de pouvoirs et ce notamment par le biais de mécanismes de prêts mutualisés entre états et entités fédérées; des mécanismes d'indemnisation directe, de suspensions, voire d'exonérations de taxes d'une fiscalité plus juste, qui compensent partiellement la perte de revenus générée par cette

situation soudaine, imposée, inévitable et qui n'est ni causée, ni voulue par le secteur économique ;

Considérant les mesures de soutien déjà prises à tous les niveaux de pouvoir : fédéral, régional, communautaire ;

Considérant les mesures de soutien déjà prises par le Collège des Bourgmestre et Échevin.e.s et soutenues à l'unanimité par le conseil communal :

- Exonération de la taxe sur les étalages ;
- Exonération de la redevance pour les maraîchers ;
- Installation d'un guichet unique d'informations pour transmettre les mesures et aides gouvernementales, régionales et locales aux commerçants et entreprises éverois ;
- Concertation avec et soutien aux 3 associations de commerçants avec un subside de 2000 euros à chacune pour mettre en place des actions de visibilité et de communication ;
- Communication des informations utiles sur le site internet evere.be (guide général des bonnes pratiques adopté par le groupe des experts) ;
- Campagne d'affichage pour le respect des mesures de distanciation sociale et distribution d'affiches dans tous les commerces ouverts ;
- Traçage de lignes blanches devant les commerces pour respecter 1.50 mètre entre chaque client ;
- Courrier de rappel de ces mesures ainsi que du respect des jours de fermeture hebdomadaire et des heures d'ouvertures, encouragement de commandes par téléphone et/ou par internet et des paiements par carte bancaire ;
- Publication sur le site internet evere.be des restaurants et magasins d'alimentation faisant des livraisons et du take away.

Considérant l'urgence de mettre en œuvre des mécanismes de soutien et des politiques de relance de l'activité économique permettant d'amortir l'impact de la crise économique et de réorienter la production, la distribution et la consommation vers les produits les moins impactant pour l'environnement ;

Considérant que cette urgence s'inscrit dans la nécessité d'accélérer la transition environnementale, énergétique et numérique ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux no 2020/03 du 9 avril 2020 relatif au fonctionnement des organes communaux dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

DECIDE

1. De déclarer le Pays, les Régions et la Commune en état d'urgence économique, sociale, sociétale et environnementale ;

2. D'affirmer comme impérieuse la nécessité d'apporter rapidement une aide au tissu économique social, culturel, sportif et éducatif local d'une part et de mettre en œuvre des politiques de relance permettant d'accompagner la reprise économique dans le sens d'une économie relocalisée et recentrée sur des besoins essentiels tenant compte de la limite des ressources disponibles d'autre part.

3. De demander au Collège des Bourgmestre et Échevins :

- De développer une stratégie pour toucher en priorité les activités économiques sociales, culturelles, sportives et éducatives les plus impactées, et de contribuer ainsi à la relance de notre dynamique globale ;
- De prévoir dans ce plan de relance des mesures fiscales visant à soulager le secteur Economique de notre Commune.

4. De plaider auprès de la Région de Bruxelles-Capitale afin :

- D'intégrer dans le cadre d'une aide régionale les professions libérales et les indépendants touché qui n'ont pas eu accès à la prime unique de 4.000 euros;
- De poursuivre ses efforts sur le terrain des aides régionales aux différentes composantes du secteur économique, PME et indépendants en priorité ;
- D'être un véritable partenaire logistique et financier des initiatives communales qui favorisent la relance économique :
 - D'accompagner les communes dans le monitoring et l'évaluation des politiques de relance mises en œuvre ;
 - D'accorder une dotation spéciale aux communes (DSC) pour financer leurs politiques de relance locale en fonction des moyens budgétaires disponibles ;
 - D'assurer un plan de soutien aux secteurs associatifs, de cohésion sociale, culturels, éducatifs et sportifs ;
 - De poursuivre ses investissements au service d'une mobilité douce et moins polluante ;
 - De s'inscrire pleinement dans un modèle de développement économique durable respectueux de l'environnement par une transition énergétique active.

5. De demander à l'État fédéral :

- De poursuivre toutes les mesures permettant d'alléger ou de reporter le paiement des impôts les charges fiscales des petites et moyennes entreprises;
- De confirmer la défiscalisation des aides « crise Corona » octroyées par tous les niveaux pouvoirs ;
- De développer un plan de relance et de soutien au tissu économique et social, au sens large, avec un financement adapté ;
- De soutenir le revenu disponible des ménages touchés par la crise du coronavirus ;
- D'adopter un plan de refinancement de la sécurité sociale, et des soins de santé en particulier ;
- D'encourager par différents biais la production et la distribution de produits ou services à faible impact environnemental ;
- De s'inscrire pleinement dans un modèle de développement économique durable respectueux de l'environnement par une transition énergétique active.

6. D'appeler la Banque Centrale Européenne à mener une politique monétaire et de taux d'intérêt favorable au soutien et à la relance de l'économie dans une perspective durable.

7. D'appeler les institutions de l'Union Européenne :

- À faire évoluer le fonctionnement de la zone euro de manière à permettre à la BCE de racheter les titres publics directement aux États (de manière exceptionnelle et limitée aux situations de crise qui risquent d'entraîner une récession ou une dépression) ;
- À revoir le Pacte de stabilité budgétaire et de suspendre les contraintes imposées aux Etats en matière de retour à l'équilibre budgétaire, compte tenu des déficits colossaux qui se creusent ;
- À adopter des mécanismes qui permettent de mutualiser le coût financier des politiques de relance ;
- À adopter le plus rapidement possible un plan d'investissements publics ambitieux qui dépasse les instruments déjà mis en place par le Mécanisme européen de Stabilité, la Banque européenne d'Investissements et la Banque Centrale européenne et qui vise à relancer l'économie européenne tout en finançant la transition environnementale et numérique ;
- À faire en sorte que les mécanismes et plans d'investissements aient la capacité de répondre aux besoins locaux en apportant des solutions concrètes de financement auprès des PME et indépendants.

8. D'appeler la Commission, l'État fédéral, la Région bruxelloise et le Collège des Bourgmestres et Échevins à se coordonner étroitement afin de faire bénéficier au mieux les collectivités locales des plans d'investissements adoptés.